

Compte Rendu de l'audio-conférence du 02/06/2020 – DDFIP42

Covid-19 :

Point sur le PRA de la DDFIP 42 :

Les statistiques au 29/05/2020 font apparaître un taux dans la moyenne :

Inter-région : Agents en présentiel 45%, en télétravail 18% ;

DDFIP Loire : Agents en présentiel 42%, en télétravail 12% (agents en congés ce vendredi 29/05).

Campagne IR 2020 :

Le DDFIP a confirmé aux Chefs des SIP, lors de l'audio-conférence dédiée du 29/05, les réceptions sur RDV (pour les cas complexes, en dernier ressort). 18 RDV ont été assurés dans la Loire depuis le 11/05. Le nombre actuel de déclarations déposées est en retard de 6 points par rapport à 2019. Il convient d'aider les personnes en difficulté pour leur faciliter le dépôt de leur déclaration : proposition est faite de l'emploi d'un Vigile qui prendrait les coordonnées des personnes qui se présenteraient spontanément avec transmission aux agents des SIP qui rappelleraient pour dénouer les cas par téléphone.

Conditions d'attribution de la prime exceptionnelle « Covid-19 » :

Suivant la note de la DGFIP, 2 paniers de primes (défiscalisées) sont prévus : 1000€ et 330€. Elles seront versées à 30% de l'effectif de la DGFIP dont 30% de cette population ciblée recevra les 1000€. Dans le périmètre de la DDFIP de la Loire, 256 agents seraient éligibles. Cela doit rémunérer un surcroît réel de travail lié à la crise sanitaire. Le versement devrait intervenir sur la paie de juillet 2020. Une communication est prévue à destination des Chefs de services.

Questions posées au DDFIP par les participants :

- **Qui décide des accueils sur RDV ?**

Réponse : ce sont les Chefs de services qui ont la main. Le recours au vigile professionnel pour les filtrages est prévu du 3 au 12 juin.

- **Statut des agents qualifiés « fragiles » durant le PRA?**

Réponse : ils restent en ASA ou en télétravail jusqu'à nouvel ordre.

- **Mouvement local de mutation ?**

Réponse : prévu en liaison avec les représentants du personnel. Les situations particulières doivent être signalées au plus vite aux services RH.

- **Restauration collective ?**

Réponse : A compter du 3 juin : Grüner, Roanne et Charcot => vente à emporter.
A compter du 8 juin : Jacquart => ouverture au public.

- **Frais de repas ?**

Réponse : la réouverture des RIA (repas à emporter ou sur place) met fin au dispositif exceptionnel de frais de repas.

Votre Section CFTC-DGFIP vous le rappelle : respecter les règles sanitaires, de distanciation et les gestes barrières, c'est vous protéger en protégeant les autres.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous en cas de besoin.

Section Locale CFTC Finances Publiques

La Secrétaire Départementale

Maryline LACPATIA

DDFIP de la Loire

11, rue Mi-Carême – 42007 Saint-Etienne Cedex 1

Tel : 04 77 61 93 83

maryline.lacpatia@dgfip.finances.gouv.fr